

allemand ce sont les traditions puisées dans notre communauté de vie nationale avec la France qui me serviront de guide. » Dans les neuf années et les trois législatures durant lesquelles s'est continué son mandat, M. Kahlé ne devia point de la ligne de conduite qu'il s'était tracée, et ne cessa de porter à la tribune de Berlin les revendications du « droit commun ». Sa santé, très ébranlée, l'avait obligé à se retirer à Nice, lorsqu'il fut réélu pour la dernière fois député au Reichstag, le 21 février 1887 ; mais, peu de jours après son retour à Strasbourg, il mourut d'une pneumonie, à 57 ans.

**KARCHER (HENRY)**, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens, né à Saar-Union (Bas-Rhin) le 20 décembre 1748, mort à Bouquenom le 2 mars 1811, était fabricant dans cette dernière ville. Élu, le 8 septembre 1792, troisième suppléant à la Convention par le département de la Moselle, à la pluralité des voix sur 331 votants, il fut admis à siéger le 25 brumaire an II, en remplacement d'Anthoine décédé. Karcher n'eut dans l'assemblée qu'un rôle effacé. Il se fit aussi peu remarquer au Conseil des Cinq-Cents, où il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, par la Moselle, avec 124 voix (258 votants), et par le Bas-Rhin ; il passa également inaperçu au Conseil des Anciens, où il siégea, comme député du Bas-Rhin, à partir du 25 germinal an VI.

**KAUFFMANN (JOSEPH-LOUIS)**, député en 1789 et au Conseil des Anciens, né à Matzenheim (Bas-Rhin) en 1740, mort à Paris le 17 mars 1793, prévôt de Matzenheim, fut élu, le 2 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Colmar et Schlestadt, avec 250 voix sur 300 votants. Il ne parut à la tribune que pour demander la liberté absolue de la culture et de la fabrication du tabac. Nommé administrateur du Bas-Rhin le 5 septembre 1791, il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député de ce département au Conseil des Anciens, par 211 voix sur 339 votants. Il y parla sur les droits d'exportation et d'importation des tabacs d'Alsace, et sur le paiement des réquisitions faites pour le service de l'armée ; il devint secrétaire du Conseil, protesta avec la dernière énergie contre l'impôt sur le tabac, et mourut peu après.

**KELLER (GEORGES-JOSEPH)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Landau (Bavière Rhénane) le 17 décembre 1765, mort à une date inconnue, conservateur des hypothèques à Wissembourg, fut élu, le 22 germinal an V, par 189 voix (201 votants), député du Bas-Rhin au Conseil des Cinq-Cents. Il y siégea obscurément, et en sortit en l'an VII.

**KELLER (EMILE)**, député au Corps législatif de 1859 à 1863, de 1869 à 1870, représentant en 1871, député de 1876 à 1881 et de 1885 à 1889, né à Belfort (Haut-Rhin) le 8 octobre 1828, d'une famille influente de l'Alsace, fit de solides études classiques au lycée Louis-le-Grand et fut admis en 1846 à l'École polytechnique, où il refusa d'entrer, préférant s'occuper d'études historiques et de philosophie religieuse. Puis il aborda la politique : la démission de M. Migeon (Voy. ce nom), député de la 3<sup>e</sup> circonscription du Haut-Rhin, ayant donné lieu, le 16 mai 1868, à une élection partielle, M. Keller, candidat du gouvernement impérial, échoua avec 14,592 voix

contre 16,020 au député démissionnaire, réélu. Mais la nouvelle élection de M. Migeon fut annulée, et, le 26 mars 1869, les électeurs, rappelés au scrutin, élurent M. Keller, par 18,509 voix (29,716 votants, 36,845 inscrits), contre 10,978 à M. Migeon. M. Keller prit place dans la majorité impérialiste, mais il s'en sépara bientôt au sujet des affaires d'Italie. Catholique avant tout, il se fit à la tribune, avec un réel talent, l'avocat du pouvoir temporel du pape, et compta dès lors parmi les chefs et les principaux orateurs du parti « clérical ». Très vivement combattue par l'administration, sa candidature échoua, le 1<sup>er</sup> juin 1863, au premier tour de scrutin, avec 6,073 voix contre 11,254 à M. West, candidat officiel, et 8,526 à M. Migeon. M. Keller se retira avant le ballottage, et M. West fut élu. Mais M. Keller prit sa revanche au renouvellement du 24 mai 1869. Le concours actif que lui prêta le parti de « l'Union libérale » décida de son succès : triomphant de l'hostilité du pouvoir, il fut renvoyé au Corps législatif, par 15,143 voix (24,995 votants, 29,633 inscrits), contre 7,751 à M. Aimé Gros, et 2,035 à M. Jean-Jules Gros. Il suivit la même ligne de conduite que précédemment, et, sans s'associer aux manifestations de l'opposition républicaine, vota parfois avec la minorité, intervenant surtout lorsque les intérêts de l'Église étaient en jeu. Dans la séance du 31 août 1870, il apporta à la tribune des détails sur le bombardement de Strasbourg, et demanda l'envoi d'un commissaire extraordinaire dans cette ville, pour encourager l'élan patriotique de la population ; le ministre de la Guerre fit rejeter cette motion. Pendant la guerre, il paya de sa personne et commanda un corps de volontaires. Son attitude patriotique lui valut, aux élections du 8 février 1871, dans le département du Haut-Rhin, les suffrages de tous les partis. Élu représentant à l'Assemblée nationale, le 1<sup>er</sup> sur 11, par 63,864 voix (74,123 votants, 123,622 inscrits), il protesta à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> mars, dans un remarquable discours que la gauche applaudit et que le *Temps* appela un discours « lapidaire », contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne, et conclut en ces termes : « Je n'ai pas, à l'heure qu'il est, la prétention de changer des dispositions trop arrêtées dans un grand nombre d'esprits. Seulement j'ai tenu, avant de quitter cette enceinte, à protester, comme Alsacien et comme Français, contre un traité qui à mes yeux est une injustice, un mensonge et un déshonneur, et, si l'Assemblée devait le ratifier, d'avance j'en appelle à Dieu, vengeur des justes causes, j'en appelle à la postérité qui nous jugera les uns et les autres, j'en appelle à tous les peuples qui ne peuvent pas indéfiniment se laisser vendre comme un vil bétail, j'en appelle enfin même à l'épée de tous les gens de cœur, qui, le plus tôt possible, déchireront ce détestable traité! » Après avoir voté contre les préliminaires de paix, M. Keller se retira de l'Assemblée avec ses collègues alsaciens. Les élections complémentaires du 2 juillet suivant l'y firent rentrer, en qualité de représentant du territoire de Belfort, qui l'avait élu par 6,753 voix (9,773 votants, 14,760 inscrits), contre 2,765 à M. Dénfert-Rochereau. M. Keller prit place au côté droit, dont il fut, dans la plupart des questions les plus importantes, un des porte-parole les plus autorisés. Lors de la présentation de la loi sur la réorganisation de l'armée, il soutint, en son nom personnel, le principe du service obligatoire sans substitution et l'incorporation pour trois ans. Il fut rapporteur de la commission

chargée de déterminer la composition du conseil de guerre qui devait juger Bazaine (mai 1872) et du projet de loi relatif à la construction de l'église du Sacré-Coeur à Montmartre, signa l'adresse d'adhésion au *Syllabus*, combattit ardemment la politique de Thiers, chef du pouvoir exécutif, contribua à sa chute le 24 mai 1873, soutint les mesures proposées par le cabinet de Broglie, et, après l'échec des tentatives faites pour restaurer la monarchie, vota pour le septennat. Il prononça, vers la même époque, plusieurs discours, notamment sur les marchés de Lyon et sur les budgets de la guerre et des finances. Puis il opina contre les propositions Périé et Maleville, parla sur l'amélioration de la position des sous-officiers, et vota contre l'ensemble de la Constitution du 25 février 1875, et pour la loi sur l'enseignement supérieur. Au mois de décembre, il refusa de se laisser porter par les droites sur la liste des sénateurs inamovibles, « ne voulant pas, dit-il, chercher au Sénat un refuge contre le jugement de ses électeurs. » Après la séparation de l'Assemblée, il se porta candidat à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Belfort, et fut élu, le 20 février 1876, par 7,673 voix (12,566 votants, 16,415 inscrits), contre 4,762 à M. Feltin, républicain. Il reprit sa place à droite, parmi les conservateurs catholiques, et vota constamment avec la minorité monarchiste. En mars 1876, il combattit la demande d'enquête sur l'élection de M. de Mun, puis il défendit le droit de collation des grades par les jurys mixtes (2 juin). Au mois de juillet, il protesta contre toute alliance avec les bonapartistes. M. Keller adhéra à l'acte du 16 mai et vota, le 10 juin, contre l'ordre du jour de défiance adopté par les gauches. Avec l'appui du cabinet de Broglie-Fourton, il obtint sa réélection à Belfort, le 14 octobre 1877, par 7,417 voix (13,903 votants, 17,007 inscrits), contre 6,401 à M. Grosjean, républicain. Il vota pour le ministère Rochebouët, contre le ministère parlementaire de Dufaure, se prononça énergiquement contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, se montra l'infatigable adversaire des propositions du gouvernement, surtout en matière religieuse et en matière d'enseignement, et, à maintes reprises, parut à la tribune pour les attaquer; il combattit (janvier 1880) la loi supprimant l'aumônerie militaire, et accusa (décembre) la loi sur l'enseignement primaire de constituer un acte de tyrannie en prenant l'argent des catholiques pour soutenir des écoles exclusivement laïques. M. Keller se représenta dans sa circonscription, au renouvellement du 21 août 1881; mais il échoua avec 6,438 voix, contre 7,330 au candidat républicain, M. Fréry. Le scrutin de liste lui rouvrit les portes du Palais-Bourbon en octobre 1885: porté sur la liste monarchiste du territoire de Belfort, il fut élu, le second et dernier, par 7,622 voix (16,278 votants, 17,499 inscrits). Son zèle en faveur des intérêts conservateurs et catholiques ne se démentit pas dans la législation nouvelle. En février 1886, lors de l'interpellation Jamais-Thévenet sur les tarifs de chemins de fer, il attribua à la mauvaise gestion financière des deniers publics l'impuissance du gouvernement pour obtenir un abaissement général des tarifs. En avril il parla sur l'affaire de Châteaullain. La question de l'expulsion des princes l'amena encore à la tribune (juillet 1886): il interpella le ministre de la Guerre sur la radiation du duc d'Anmale des cadres de l'armée, et sur « la violation de la loi de 1834 qui garantit la propriété du grade »; il parla (juin 1887) dans la discussion

de la loi militaire, sur laquelle il déposa un contre-projet réduisant le service à quatre ans, divisant le contingent en trois portions, et autorisant le remplacement entre conscrits de la même classe, mais appartenant à des portions différentes. Le débat sur les fonds secrets du ministère de l'Intérieur en 1888, l'insuffisance des effectifs dans les compagnies d'infanterie (février) lui fournirent autant d'occasions de combattre, de son vote et de sa parole, les hommes politiques au pouvoir. En dernier lieu, M. Keller s'est prononcé: contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. On doit à M. Keller, outre une *Histoire de France* (1858) écrite au point de vue exclusivement catholique, divers ouvrages inspirés en général du même esprit: *l'Encyclique et les libertés de l'Église gallicane* (1860); *Dix années de déficit* (1869); *le Général de Lamoricière, sa vie militaire, politique et religieuse* (1873), etc.

**KELLERMANN** (FRANÇOIS-CHRISTOPHE), DUC DE VALMY, membre du Sénat conservateur, pair en 1814 et pair des Cent-Jours, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 28 mai 1735, mort à Paris le 13 septembre 1820, d'une famille noble d'origine saxonne, établie à Strasbourg au xv<sup>e</sup> siècle, et dont les membres occupèrent dans cette ville des fonctions judiciaires et municipales, s'engagea comme cadet, en 1752, dans le régiment de Lovendahl, passa enseigne deux ans après dans le régiment de Royal-Bavière, fit la guerre de Sept ans comme lieutenant aux volontaires d'Alsace, et mérita d'être nommé (1758) capitaine de dragons. En 1765, il fut envoyé par Louis XV en Pologne, pour soutenir la confédération de Bar, se distingua (1771) au combat de Cracovie, et, à son retour en France, fut nommé lieutenant-colonel, puis colonel en 1784, et maréchal-de-camp en 1788. Partisan de la Révolution, il reçut le cordon rouge en 1790, fut appelé, l'année suivante, au commandement du Haut et du Bas-Rhin, déjoua les intrigues des émigrés, et fut promu général de division (1792) et commandant en chef des troupes du camp de Neukirch. Il préserva l'Alsace de l'invasion, passa à l'armée du centre, mit en état de défense Thionville et Metz, et, lorsque le duc de Brunswick eut pénétré en Champagne, put faire sa jonction avec Dumouriez, afin de couvrir Paris, garder ses positions à la canonnade de Valmy, et forcer les Prussiens à la retraite. Le commandant de l'armée du Rhin, Custine, l'avait dénoncé deux fois à la Convention, pour ne pas avoir attaqué Trèves et marché sur Mayence; il put toutefois se justifier, et fut alors envoyé à l'armée des Alpes. Au mois d'août 1793, il dut se porter avec une partie de ses troupes devant Lyon révolté. Malgré ses recommandations, on laissa les Piémontais pénétrer sur notre territoire. Bien qu'il les eût repoussés, il fut de nouveau dénoncé, destitué le 18 octobre, et envoyé à l'Abbaye où il resta treize mois enfermé. Mis en liberté après le 9 thermidor, on l'envoya de nouveau à l'armée des Alpes, où, avec 47,000 hommes, il arrêta en Provence, la marche des Autrichiens forts de 150,000 hommes. En 1797, l'armée des Alpes ayant été réunie à l'armée d'Italie, sous les ordres de Bonaparte, Kellermann fut nommé inspecteur général de la cavalerie de l'armée d'Angleterre, puis fut

envoyé au même titre à l'armée de Hollande, et devint membre du bureau militaire institué près du Directoire. Nommé membre du Sénat conservateur le 3 nivôse an VIII, grand-cordon de la Légion d'honneur (an X) et maréchal d'empire le 30 floréal an XII, il reçut la sénatorerie de Colmar, commanda en chef (1805) le troisième corps de réserve de l'armée du Rhin, puis (1806) l'armée entière de réserve qui couvrait la frontière de Bâle à Nimègue. Chargé de protéger la nouvelle Confédération du Rhin, il reçut en dotation les château et domaine de Johannsburg, qui appartiennent aujourd'hui au prince de Metternich. Créé duc de Valmy le 3 juin 1808, il commanda la réserve de l'armée d'Espagne (1808), puis le camp d'observation de l'Elbe et de la Meuse (1809). Pendant la campagne de 1812, il reprit le commandement de l'armée de réserve du Rhin, et fut placé (fin 1813) à la tête des deuxième et troisième divisions militaires. Il vota, en 1814, la déchéance de l'empereur, fut nommé par le roi commissaire dans la troisième division militaire, et reçut, avec la pairie (4 juin 1814), le grand-cordon de Saint-Louis. Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, quoique compris dans la promotion des pairs du 2 juin 1815, avec laquelle il ne siégea pas, reprit, à la seconde Restauration, sa place à la Chambre haute, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et défendit cependant de ses votes, jusqu'à sa mort, les libertés constitutionnelles.

**KELLERMANN** (FRANÇOIS-ÉTIENNE), DUC DE VALMY, pair de France, né à Metz (Moselle) le 4 août 1770, mort à Paris le 2 juin 1835, fils du précédent et de dame Marie-Anne Barbé, fit ses études au collège des Quatre-Nations, devint sous lieutenant de remplacement au régiment de hussards-colonel-général, et passa avec le chevalier de Ternant, ambassadeur, en Amérique, où il resta de 1791 à 1793. Il suivit son père en qualité d'aide-de-camp à l'armée des Alpes et au siège de Lyon, et partagea sa disgrâce. Arrêté à Metz, où il s'était retiré, sous l'inculpation de correspondance avec son père alors enfermé à l'Abbaye, il se justifia, fut mis en liberté, et n'ayant pu obtenir de commander le bataillon de chasseurs des Hautes-Alpes, dont il était titulaire, entra comme simple soldat aux hussards de Berchiny. Il ne reprit son ancien grade qu'après le retour de son père à l'armée des Alpes. Promu adjudant-général, il fut attaché à la personne de Bonaparte, auprès de qui il se battit à Lodi, puis, placé sous les ordres de Masséna, prit part aux batailles d'Arcole et de Rivoli et au siège de Mantoue. Blessé au passage du Tagliamento, en 1797, il fut chargé par le général en chef de porter au Directoire les drapeaux pris à l'ennemi. Revenu en Italie avec le grade de général de brigade, il fit partie de l'expédition de Rome avec Championnet et assista à la prise de Naples (1798). Après le 18 brumaire, il fut versé à l'armée de réserve et se distingua à Marengo, où il exécuta, à la tête de ses dragons, plusieurs charges qui contribuèrent à la victoire. Il reçut en récompense le grade de général de division. Grand-cordon de la Légion d'honneur (23 vendémiaire an XII), il fut attaché, pendant la campagne de 1805, au corps de Bernadotte, fut blessé à Ansterlitz, passa, en 1807, à l'armée de Portugal, et, après Almeida (août 1808), fut chargé de négocier la capitulation. Resté en Espagne, il fit avec Ney la campagne des Asturies, et battit la Romana à Medina del Campo. Son état de santé ne lui

permit pas de prendre part à la campagne de 1812, mais, en 1813, il rejoignit le corps de Ney, se distingua à Lutzen et à Bautzen, où il fut blessé, et devint commandant de la cavalerie polonaise avec laquelle il chargea héroïquement à la bataille de Dresde. En 1814, il manœuvra sur le flanc des alliés et contribua à l'attaque de Bar-sur-Aube. Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis et inspecteur de cavalerie, et le chargea, avec l'avant-garde de l'armée du duc de Berry, de s'opposer au retour de l'empereur. Mais la défection de ses troupes l'obligea lui-même à se rallier à Napoléon, qui lui donna le commandement de l'armée de Belgique. Après Waterloo, retiré derrière la Loire, il dut, avec Gérard et Haxo, traiter du licenciement de l'armée avec la seconde Restauration. Il perdit ses fonctions et resta en disponibilité jusqu'en 1830. Admis à siéger à la Chambre des pairs, par droit héréditaire, le 28 décembre 1820, en remplacement de son père décédé, il vota toujours avec le parti libéral et constitutionnel. Il montra beaucoup de sympathie au gouvernement issu des journées de juillet, et fut un des cinq pairs qui votèrent pour la mort lors du procès des anciens ministres de Charles X. Louis-Philippe le laissa cependant sans emploi. Le duc de Valmy a publié : *Réfutation de M. le duc de Rovigo, sur la vérité sur la bataille de Marengo* (Paris, 1823).

**KELLERMANN** (FRANÇOIS-CHRISTOPHE-ÉDMOND), DUC DE VALMY, député de 1839 à 1846, né à Paris le 14 mars 1802, mort à Passy (Seine) le 2 octobre 1868, fils du précédent, fit ses classes au collège Sainte-Barbe, étudia le droit à Heidelberg, et, en 1824, par l'entremise de Chateaubriand, fut attaché à l'ambassade de Constantinople. Il remplit, en 1827, une mission à Smyrne, suivit l'expédition de Morée et fut chargé d'un rapport sur la situation politique de la Grèce. Au mois d'avril 1829, il fut accrédité comme chargé d'affaires près de Capo d'Istria, devint secrétaire de légation, et, de retour en France après les journées de juillet, fut nommé chef de cabinet du ministère des Affaires étrangères, puis premier secrétaire d'ambassade à Berne, le 23 mars 1831. Désapprouvant la politique du gouvernement, il donna sa démission le 5 février 1833, malgré son père qui menaçait même de le déshériter, vécut de sa plume en collaborant au *Rénovateur*, et devint l'un des propriétaires de la *Quotidienne*. Élu, le 2 janvier 1839, député du 2<sup>e</sup> collège de la Haute-Garonne (Toulouse) par 234 voix (454 votants, 575 inscrits), contre 209 à M. Bastouhi, en remplacement de M. de Fitz-James décédé, et réélu successivement aux élections générales du 2 mars 1839, par 274 voix sur 502 votants, et à celles du 9 juillet 1842, par 322 voix (494 votants, 598 inscrits), contre 168 à M. d'Aldeguier, il combattit l'alliance anglaise, le droit de visite, le projet des fortifications de Paris, et réclama la liberté de l'enseignement. En 1843, il fit partie du pèlerinage de Belgrave-Square auprès du comte de Chambord, et fut des cinq députés qui donnèrent leur démission pour protester contre le vote de « fétrissure » contenu dans l'Adresse du 25 janvier 1844. Réélu, le 2 mars suivant, à une grosse majorité, il revint le comte de Chambord à Venise en 1845, ne se représenta pas aux élections générales de 1846, et se consacra à la littérature politique. On a de lui : *Question d'Orient* (1840) ; *Note sur le droit de visite* (1841) ; *Coup d'œil sur les rep-*

ports de la France avec l'Europe (1844); *Moyens de combattre le socialisme*, dans le journal *la Patrie* (1849); *Histoire de la campagne de 1800*, d'après les mémoires manuscrits laissés par son père (1854).

**KEMPEN.** — Voy. VAN KEMPEN.

**KENNY** (JEAN-LOUIS-BONAVENTURE, BARON DE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Dunkerque (Nord) le 11 juillet 1769, mort à Dunkerque le 13 juin 1822, fut maire de cette ville sous le premier Empire. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 mai 1810 et baron de l'Empire du 13 juin 1811, il représenta à la Chambre des Cent-Jours le collège de département du Nord, qui lui donna, le 13 mai 1815, 35 voix sur 64 votants. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

**KÉPLER** (MAXIMILIEN-XAVIER, BARON), député au Corps législatif de l'an VIII, né à Andlau (Bas-Rhin) le 28 novembre 1753, mort à Andlau le 30 avril 1837, fut membre du conseil général du Bas-Rhin en 1790, membre du directoire de ce département en 1791 et 1792, maire de Strasbourg et administrateur du district en l'an II. Élu par le Sénat conservateur député du Bas-Rhin au Corps législatif, le 4 germinal an VIII, il devint préfet de la Sarre le 3 floréal an XI, membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), fut créé chevalier de l'Empire le 16 septembre 1808 et baron le 14 février 1810. En 1815, il fut chargé d'une mission dans les départements de la frontière de l'Est, et quitta la vie politique à la Restauration.

**KERANFLECH** (YVES-MICHEL-GABRIEL GILBERT DE), représentant en 1848 et en 1849, né à Sibiril (Finistère) le 24 juin 1791, mort à Morlaix (Finistère) le 7 janvier 1861, fils d'un gentilhomme mort en émigration, acheva ses études et fit son droit à Paris. Substitut, puis procureur du roi à Brest de 1818 à 1830, il se montra le zélé serviteur du gouvernement royal, donna sa démission de magistrat à la révolution de juillet, et se retira à Morlaix, où il devint membre du conseil municipal et du bureau de bienfaisance, et publia des brochures sur le patronage des apprentis. Après février 1848, il fut élu, le 15<sup>e</sup> et dernier de la liste monarchiste, représentant du Finistère à l'Assemblée constituante, par 50,028 voix. Il prit place à droite, fit partie du comité des cultes, et vota : contre le bannissement de la famille d'Orléans, pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 4<sup>e</sup> sur 13, par 56,354 voix (86,649 votants, 150,165 inscrits), il appartint à la majorité conservatrice, et s'associa à tous ses votes sans se rallier à la politique personnelle du prince-président. Le coup d'État du 2 décembre 1851 mit fin à sa carrière politique.

**KÉRANGAL** (DE). — Voy. LE GUEN.

**KÉRATRY** (AUGUSTE-HILARION, COMTE DE), député de 1818 à 1824, de 1827 à 1837, pair de France et représentant en 1849, né à Rennes

(Ille-et-Vilaine) le 28 décembre 1769, mort à Port-Marly (Seine-et-Oise) le 7 novembre 1839, fils de « messire Jean François, chef de nom et d'armes de Kératry, et de dame Catherine-Marie-Guillemette Duhamel de la Bothelière, dame de Kératry, son épouse, » fut destiné à la magistrature par son père, qui avait présidé la noblesse aux États de Bretagne; il étudia le droit en sortant du collège de Quimper. Partisan très modéré des réformes en 1789, il adressa à l'Assemblée constituante, au moment où il venait de recueillir l'héritage paternel, une pétition en faveur du principe d'égalité dans le partage des successions. Il vint à Paris en 1790, s'y lia avec Legouvé et Bernardin de Saint-Pierre, et publia, à titre d'essai littéraire, un volume de *Contes et idylles* (1791) inspirés de Gessner. En 1793, il fut pendant quelques mois, et par deux fois, incarcéré à Rennes et à Quimper, comme suspect, par ordre de Carrier, puis rendu à la liberté sur les réclamations des habitants de sa commune, qui se portèrent caution de son civisme. Depuis cette époque jusqu'à la Restauration, M. de Kératry vécut éloigné des affaires publiques, sauf l'exercice de modestes fonctions municipales, se contentant de faire imprimer, de temps à autre, des aperçus philosophiques et littéraires, tels que : le *Voyage de vingt-quatre heures* (1800); *Lusus et Cydippe* (1801), roman grec; *Mon habit mordoré* (1802), roman moderne; *Ruth et Noémi* (1811); de *l'Existence de Dieu et de l'Immortalité de l'âme* (1815); *Inductions morales et philosophiques* (1817), ouvrages qui eurent quelque succès. À la première Restauration, il fut nommé conseiller de préfecture à Quimper. Le 26 octobre 1818, M. de Kératry, qui s'était fait connaître en politique comme royaliste constitutionnel, fut élu député du collège de département du Finistère, par 444 voix sur 745 votants et 947 inscrits. Après avoir un instant cherché sa voie, il vint grossir à la Chambre les rangs de l'opposition qui s'appuyait sur la Charte, et parla sur la loi électorale et sur la presse. La *Biographie pittoresque des députés*, rédigée, sous la voile de l'anonyme, par Henri de Latouche, L.-F. Lheritier et Emile Deschamps, s'exprimait ainsi sur son compte : « M. de Kératry est un petit homme grêle, chafouin, vif, qui pense, parle, agit rapidement. Sa physionomie est spirituelle et offre une enseigne vivante de ses talents : on devine qu'elle appartient à une âme qui sent vivement, qui se livre avec délices aux inspirations enthousiastes et aux émotions surhumaines. Sa tête est menlée d'évangile, de mythologie, d'allégorie, de chevalerie, de romans, d'histoire. Il doit savoir par cœur l'Écclésiaste et Clarisse Harlowe. Tous les sujets qui appartiennent à la controverse lui sont familiers : c'est le Charles XII de l'idéologie et l'Alexandre de la métaphysique. Il joue de la philosophie comme Baillot joue du violon. Attaquez-le à l'improviste sur les matières religieuses; ramenez-le brusquement au délire amoureux; faites-le passer sans préparation aux abstractions politiques, il traitera de la même hauteur ces sujets si divers. Ses discours, ses entretiens, auront un commencement, un milieu et une fin; sa phrase sera ronde, sa période harmonieuse, et pour peu que vous ne soyez ni mathématicien, ni austère logicien, il vous saura convaincre. C'est décidément aux sujets spéculatifs que M. de Kératry est appelé par le genre de son talent; il serait mal à l'aise dans les choses absolues, entravé dans les matières positives. Avec la vocation qu'il a pour la controverse, il doit être désespéré que deux et deux fassent quatre

et que les trois angles d'un triangle égalent 180 degrés. » Si peu révolutionnaire que fût son attitude, il n'en fut pas moins soupçonné d'avoir trempé dans la conspiration militaire de Saumur (1820); il fut même désigné comme complice par le procureur général de Poitiers et dut publier, avec le concours de Benjamin Constant, une apologie de sa conduite. Réélu, le 13 novembre 1822, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement du Finistère (Brest), par 181 voix (349 votants, 373 inscrits), contre 160 à M. Vacher, il continua, tant à la Chambre que dans le *Courrier français*, dont il était un des fondateurs, de prendre part aux luttes du parti libéral contre les ultras. Il s'éleva contre l'intervention en Espagne, contre l'impôt du sel et contre le privilège des maisons de jeux et de la loterie. Le 25 février 1824, les influences ministérielles l'écartèrent momentanément du Palais-Bourbon; il échoua dans deux arrondissements électoraux du Finistère : dans le 1<sup>er</sup>, avec 186 voix contre 194 à M. Bergevin, élu, et dans le 4<sup>e</sup>, avec 36 voix contre 148 à M. de Cheffontaine. Au mois de mars 1827, un article du *Courrier français* intitulé : *Mensonges de M. de Villèle*, fut attaqué par le procureur du roi. M. de Kératry s'en déclara l'auteur, en accepta la responsabilité, et fut acquitté en première instance, puis en appel. Le 17 novembre de la même année, le 1<sup>er</sup> arrondissement du Finistère (Brest) le renvoya à la Chambre, par 211 voix (342 votants, 378 inscrits), contre 123 à l'amiral Baudin, en même temps que le 3<sup>e</sup> arrondissement de la Vendée (les Sables-d'Olonne) lui donnait 109 voix sur 183 votants. M. de Kératry opta pour la Vendée et fut remplacé à Brest par M. Daunou. Il reprit sa place dans l'opposition et fut un des 221 adversaires du ministère Polignac. Après la dissolution de la Chambre, les électeurs des Sables-d'Olonne lui renouvelèrent son mandat (23 juin 1830) par 147 voix sur 200 votants; il se mêla activement au mouvement des députés libéraux contre les Ordonnances du 5 juillet, ainsi qu'à tous les actes qui amenèrent l'établissement du nouveau gouvernement. Le 30 juillet, il fut du nombre des quarante signataires de l'acte de nomination du duc d'Orléans comme lieutenant-général du royaume et du nombre des douze qui portèrent cet acte au Palais-Royal. Il participa à la révision de la Charte et insista surtout pour obtenir l'insertion de ces mots : « La religion catholique est professée par la majorité des Français. » Peu de temps après, M. de Kératry demanda avec ardeur l'abolition de la peine de mort pour délits politiques. Louis-Philippe l'ayant nommé membre du conseil d'Etat, dont il devint plus tard un des vice-présidents, il dut se représenter, le 21 octobre 1830, devant ses électeurs, qui le réélurent par 145 voix (150 votants). Aux élections du 5 juillet 1831, ce fut le 4<sup>e</sup> collège du Finistère (Morlaix) qui lui donna 116 voix (215 votants, 329 inscrits). Il prit encore plusieurs fois la parole à la Chambre, s'opposa à ce qu'une décoration spéciale fût créée pour les vainqueurs de juillet, vota pour que la nomination des maires fût laissée au roi, et, lors des troubles de Saint-Germain-l'Auxerrois, se plaignit de l'attitude de la jeunesse des écoles et exprima le regret qu'on eût gratté les fleurs de lis sur les monuments : « Elles représentaient, dit-il, non la Restauration, mais huit siècles de gloire. » Il soutint ensuite l'hérédité de la pairie. Rapporteur de la proposition Portalis pour l'abolition de la cérémonie funèbre du 21 janvier, il développa longuement le dogme de l'inviolabilité royale et fit un pompeux éloge des vertus de Louis XVI. Il se

montra opposé à la proposition d'Eusèbe Salverte, tendant à décerner les honneurs du Panthéon à Benjamin Constant, Foy et Manuel, si bien que l'auteur retira sa motion. A plusieurs reprises, notamment à propos de la liste civile du roi, puis à propos de la loi contre les associations, il insista pour démontrer la nécessité de se rallier autour du trône. Réélu député, le 21 juin 1834, par 122 voix (243 votants, 321 inscrits), contre 87 à M. de Rodollec, il remplit aussi les fonctions de « président de la commission de surveillance des théâtres royaux subventionnés », vota et appuya à la Chambre toutes les mesures conservatrices et répressives, comme les lois de septembre 1835, et fut appelé, le 3 octobre 1837, à la pairie. Au Luxembourg comme au Palais-Bourbon, M. de Kératry se montra le défenseur de la politique de résistance. La révolution de février 1848 l'irrita vivement : il envoya sa démission de conseiller d'Etat et protesta publiquement contre les circulaires adressées par Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur, aux commissaires des départements. Cette attitude le désigna, lors des élections de l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, aux suffrages des monarchistes du Finistère, et il fut élu par eux représentant de ce département, le 13<sup>e</sup> et dernier, avec 48,263 suffrages (86,649 votants, 150,165 inscrits). Doyen d'âge de la nouvelle assemblée, il profita de cette circonstance, qui lui permit de présider d'office à l'ouverture de la session, pour laisser éclater son hostilité contre les institutions républicaines. A la séance du 30 mai, il souleva un incident des plus orageux en assumant la responsabilité du brusque remplacement du colonel Cauvain du Bourguet par M. Forest dans les fonctions de commandant militaire de l'Assemblée. Ledru-Rollin ayant dénoncé cet acte comme « l'infraction la plus flagrante à l'ordre et aux vœux » de la représentation nationale, le président d'âge lui riposta avec une extrême vivacité. Ledru-Rollin l'accusa à son tour de manquer au premier de ses devoirs, à l'impartialité, et déclara qu'il se retirait de la tribune parce qu'elle n'était pas libre. Puis les secrétaires d'âge, MM. Rolland, Bancel, Commissaire, et autres, parurent successivement à la tribune pour répudier toute solidarité avec le président, et pour dire qu'ils cessaient de faire partie du bureau. En même temps, les représentants de la Montagne réclamaient des excuses. A la fin, M. de Kératry se jécida à prononcer les paroles suivantes : « Je serais fâché d'exciter un orage dans cette assemblée; telle n'a jamais été mon intention. Je respecte l'Assemblée, et la preuve que je la respecte, c'est que j'ai tenu à honneur de la présider, quoique j'aie dû seulement à mon âge cet avantage-là. Ainsi, si M. Ledru-Rollin a entendu des paroles qui lui déplaisent, j'en suis fâché. » Ledru-Rollin répondit : « Je n'ai point entendu les dernières paroles de M. le président; on me dit qu'il déclara qu'il retire ses paroles. (Oui!) On comprend que je n'ai vu qu'une chose : le représentant attaqué. Du moment où les paroles sont retirées, la tribune est libre, je n'ai plus rien à dire. » Alors les secrétaires qui s'étaient retirés vinrent reprendre leur place, et la discussion continua. M. de Kératry, après la constitution du bureau définitif, siégea sur les bancs de la droite monarchiste, et vota constamment avec elle. Il ne se rallia pas à la politique particulière de l'Elysée, rentra dans la vie privée au 2 décembre 1851, et mourut âgé de plus de 90 ans. Outre les travaux déjà cités, on a de M. de Kératry un grand nombre d'ou-

vrages, parmi lesquels : de *l'Organisation municipale en France* (1821); de *Beau dans les arts d'imitation* (1822); de *le Guide de l'Artiste et de son état particulièrement en France* (1825); de *Frédéric Syndal, ou la Fatale année* (1828); de *Pièces officielles du procès soutenu par M. Kératry et M<sup>e</sup> Merilhau, avocat, pour le Courrier français* (1827); de *Mariage des prêtres catholiques* (1833); de *Questions à l'ordre du jour* (1837); de *Une fin de siècle, ou huit ans* (1840); de *Lettre adressée au collège électoral de Finistère* (1849); de *Que deviendra la France?* (1851); de *Carisse* (1854). M. de Kératry a collaboré à divers recueils littéraires, à *l'Encyclopédie moderne* et au *Dictionnaire de la conversation*.

**KÉRATRY (EMILE, COMTE DE)**, député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Paris le 24 mars 1832, fils du précédent, fit ses études aux lycées Saint-Louis et Louis-le-Grand, puis s'engagea à vingt-deux ans au 1<sup>er</sup> chasseurs d'Afrique, dans lequel il fit la campagne de Crimée, servit ensuite au 1<sup>er</sup> spahis, au 1<sup>er</sup> cuirassiers, et fut promu sous-lieutenant en 1859. A cette époque, son père étant mort, il demanda au gouvernement et obtint confirmation du titre de comte, que son père avait abandonné. Lors de la guerre du Mexique (1861), il passa au 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, afin de prendre part à l'expédition, devint capitaine-commandant dans le 2<sup>e</sup> escadron de la contre-guerrilla organisée par le colonel Dupin pour combattre les guérillas de Juarez, et fut attaché au maréchal Bazaine en qualité d'officier d'ordonnance. Après plusieurs citations à l'ordre du jour de l'armée, il donna sa démission en janvier 1865, et revint en France, où il s'occupa de politique et de littérature. Une série d'articles publiés par lui dans la *Revue contemporaine* sur la guerre du Mexique, sur la conduite de Bazaine et sur l'attitude du gouvernement français, produisirent une vive sensation. Il prit, peu après, la direction de la *Revue moderne*, où il continua ses révélations, peu agréables au pouvoir impérial, menaçant d'en dire encore davantage si M. Rouher, ministre d'Etat, qui avait parlé avec dédain, à la tribune du Corps législatif, des assertions du jeune publiciste, voulait bien s'engager à ne pas le poursuivre. Cette polémique l'ayant mis très en évidence, M. de Kératry se porta, le 24 mai 1869, comme candidat de l'opposition libérale au Corps législatif, dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Finistère, qui le nomma député par 10,895 voix sur 21,273 votants, 31,283 inscrits, malgré l'opposition de l'administration. A la Chambre, il devint un des membres les plus actifs du tiers-parti, fut un des signataires de l'interpellation des 116, et, après la brusque prorogation de la Chambre, en réclama avec insistance, le premier, la convocation dans les délais légaux, c'est-à-dire au plus tard pour le 26 octobre. Il déclara que, si ce délai était dépassé, il serait du devoir des députés indépendants de se réunir pour « lutter contre le gouvernement sur le terrain de la légalité ». Il sembla aller plus loin dans ce passage d'une lettre à M. de Jouvencel : « Ce jour-là, écrivait-il, les gendarmes, s'il y en a, pourront obéir à leur consigne, moi je ferai mon devoir. » Mais la journée du 26 octobre se passa sans autre manifestation que celle d'un excentrique, M. Gagne, le député de Brest et ses adhérents, très éloignés au fond de souhaiter une lutte armée, ayant été les premiers à abandonner leur projet. Pendant la session de 1870, M. de Kératry se

signala par son activité. Il présenta des propositions de loi pour la réorganisation de l'armée, la suppression de la garde mobile, la création d'une milice spéciale en Algérie, demanda que tout électeur fût tenu de savoir lire et écrire, réclama la modification de la loi sur la diffamation, la restitution aux archives des papiers qui en avaient été distraits par le chef de l'Etat, se fit l'avocat des princes d'Orléans qui avaient présenté une pétition pour rentrer en France, et combattit en plusieurs circonstances le cabinet du 2 janvier. Mais il se montra le partisan déterminé de la déclaration de guerre à la Prusse. « Il ne peut plus être question de dépêches, s'écria-t-il à la nouvelle de l'affront prétendu fait à notre ambassadeur par le roi de Prusse; il y a longtemps que, dans des circonstances pareilles, la Convention aurait cessé de délibérer pour agir. » Il fit partie de la commission chargée d'entendre les explications du ministre des Affaires étrangères et du ministre de la Guerre. Le 11 août, à la suite de nos premiers revers, il proposa de nommer une commission chargée d'appeler à sa barre le maréchal Leboeuf et les fonctionnaires de l'intendance; mais cette proposition tardive ne fut point votée. La révolution du 4 septembre valut à M. de Kératry les fonctions de préfet de police. Il ordonna en cette qualité l'expulsion des Allemands domiciliés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, favorisa la fuite de l'ex-impératrice, aida le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Chartres, venus à Paris pour offrir leurs services, à regagner l'Angleterre quatre heures après leur arrivée dans la capitale, et prononça la dissolution du corps des sergents de ville, qu'il réorganisa sous le nom de « gardiens de la paix publique ». Il adressa ensuite au Gouvernement de la Défense nationale un rapport, proposant la suppression de la préfecture de police et le rattachement aux différents ministères des services qui la composaient. Bien que ce rapport eût reçu, a-t-on dit, l'approbation du gouvernement, M. de Kératry, quelques jours après, donna sa démission, qui fut acceptée, et fut remplacé par Edmond Adam. Parti de Paris en ballon, il fut chargé en Espagne d'une mission diplomatique qui resta sans résultat. A son retour, Gambetta le nomma général de division à titre auxiliaire et le chargea de commander en chef les forces mobilisées des cinq départements de la Bretagne. De concert avec M. Carré-Kérisonet, il établit le camp de Coulie; mais à la suite de dissensions avec la Délégation de Tours, il se retira le 27 novembre, en écrivant que, dès que les événements le lui permettraient, il ferait traduire devant un conseil de guerre les hautes administrations de la guerre et de la marine. Il entra alors dans la vie privée et se présenta sans succès à la députation, comme conservateur monarchiste, lors des élections du 8 février 1871. M. Thiers utilisa son zèle en lui confiant, le 20 mars, la préfecture de la Haute-Garonne, qu'il n'occupa qu'après avoir éprouvé de la part du titulaire, M. Armand Duportal, une très vive résistance. Son administration ne fut qu'un long combat contre les radicaux et les révolutionnaires du département dont l'organe, *l'Emancipation*, lui faisait une guerre incessante; il provoqua en duel le rédacteur en chef de ce journal, qui était précisément l'ancien préfet, le fit poursuivre devant les tribunaux, et se signala par une raideur et un système de compression qui suscitèrent contre lui, même dans la presse démocratique modérée,

des plaintes réitérées. Il n'en fut pas moins nommé, le 15 novembre suivant, préfet des Bouches-du-Rhône, où il eut la même attitude. La dissolution du conseil municipal d'Arles, le déploiement de forces militaires qu'il ordonna à plusieurs reprises, son attitude à l'égard du parti républicain tout entier furent considérées comme autant de provocations, et contribuèrent à rendre de plus en plus aigu son conflit avec la commission départementale et le conseil municipal de Marseille. Ayant demandé, sans pouvoir l'obtenir, la dissolution du conseil général des Bouches-du-Rhône, il donna sa démission (8 août 1872), et déclara qu'il était resté « fermement républicain conservateur ». Après avoir collaboré au journal le *Soir*, il tenta de rentrer au parlement, dans deux élections partielles du Finistère (1873) et de Seine-et-Oise (février 1875); mais, la première fois, il se désista avant la lutte, et, la seconde, il ne réunit qu'un nombre de voix insignifiant. M. de Kératry semble avoir renoncé depuis lors à la politique militante. Outre un grand nombre d'articles de journaux et de revues, on lui doit quelques pièces de théâtre et des proverbes : *A bon chat bon rat*; *la Toile de Pénélope* (1856), et, dans un autre ordre d'idées : *la Contre-guérilla* (1867); *la Créance Jecker* (1867); *l'Élévation et la chute de Maximilien* (1867); *le Quatre Septembre* (1872); *Mourad V prince sultan prisonnier d'Etat* (1878), etc. M. de Kératry, fait chevalier de la Légion d'honneur au Mexique en 1863, fut nommé officier le 30 août 1871, et commandeur le 6 décembre 1872. Il est en outre décoré de plusieurs ordres étrangers, d'Espagne, de Turquie, du Mexique, et médaillé pour fait de sauvetage.

**KERAUGON** (DE). — Voy. PRUDHOMME.

**KERBERTIN** (COMTE DE). — Voy. GAILLARD.

**KERCADO**. — Voy. THOMAS-KERCADO.

**KERDREL** (DE). — Voy. AUDREN.

**KERGARIOU** (JOSEPH-FRANÇOIS-RENÉ-MARIE-PIERRE, COMTE DE), député de 1820 à 1827 et pair de France, né à Lannion (Côtes-du-Nord) le 25 février 1779, mort à Portrieux (Côtes-du-Nord) le 15 juin 1849, « fils de messire René-Fiacre de Kergariou, chevalier et seigneur comte du dit nom, conseiller au parlement de Bretagne, et de dame Marie-Vincent Ange Le Corgne de Lannay, » d'une famille de vieille noblesse bretonne, citée depuis le *xv* siècle, se destina d'abord à l'École militaire, puis se consacra aux études historiques et archéologiques. Membre correspondant de l'Académie celtique le 9 avril 1805, il fit partie, en 1808, de la députation envoyée à l'empereur par le collège électoral des Côtes-du-Nord. Admirateur de Napoléon, il demanda à le suivre pendant la campagne du Danube; mais l'empereur refusa, en disant qu'il ferait trop de jaloux. Créé comte de l'Empire le 14 février 1810, de Kergariou fut nommé sous-préfet du Havre le 24 juillet 1811, et préfet d'Indre-et-Loire le 26 décembre de la même année. Il se fit noter, dans cette dernière résidence, comme un excellent administrateur. Son enthousiasme pour Napoléon était cependant tombé, car ce fut lui qui organisa la manifestation qui eut lieu à Tours, lors de l'entrée dans cette ville du duc d'Angoulême, à la première Restauration. Aussi fut-il nommé peu après préfet du Bas-Rhin. Il donna sa démis-

sion au retour de l'île d'Elbe, et fut remplacé par la seconde Restauration à la préfecture de la Seine-Inférieure, qu'il abandonna bientôt pour devenir conseiller d'Etat. Élu, le 13 novembre 1820, député du collège de département des Côtes-du-Nord, par 147 voix (219 votants, 238 inscrits); réélu, le 6 mars 1824, par 152 voix (180 votants, 234 inscrits), il fut des fidèles du ministère de Villèle, fut promu à la pairie le 5 novembre 1827, et soutint de même les ministères Martignac et Polignac. Président du collège électoral des Côtes-du-Nord le 6 juin 1830, conseiller général et président d'honneur de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, M. de Kergariou fut du nombre des pairs dont la nomination fut annulée par la Charte de 1830; il entra des lors dans la vie privée.

**KERGARIOU** (HENRI-BERTRAND-MARIE, COMTE DE), représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1878, né au château de la Grand-Ville, commune de Bringolo (Côtes-du-Nord), le 26 décembre 1807, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 9 octobre 1878, entra dans la diplomatie en 1829, donna sa démission aux événements de juillet 1830, et se livra dès lors à l'agriculture. Riche propriétaire et maire de la Gouasnère, président du comice agricole de Saint-Servant, membre de la chambre d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Malo, il fut élu, le 8 février 1871, représentant d'Ille-et-Vilaine, à l'Assemblée nationale, le 12<sup>e</sup> et dernier, par 87,719 voix (109,672 votants, 142,751 inscrits). Légitimiste, inscrit à la réunion des Réservoirs, il signa la demande de rétablissement de la monarchie et l'adresse des députés syllabistes au pape, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre la proposition du centre gauche, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Aux premières élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut élu sénateur d'Ille-et-Vilaine, le 3<sup>e</sup> et dernier, par 261 voix sur 459 votants; il vota constamment avec la droite et mourut au cours de la législature.

**KERGARIOU** (CHARLES-MARIE DE), député depuis 1885, né à Ploubezre (Côtes-du-Nord) le 8 octobre 1846, fils de Joseph-Louis, marquis de Kergariou-Coetilian, et de dame Caroline-Louise du May de la Villebouais, se fit recevoir avocat, prit part à la défense de Paris en 1870-1871, comme capitaine de mobiles des Côtes-du-Nord, devint membre du conseil municipal de Lannion et conseiller général, et se présenta, aux élections générales du 21 août 1881, comme candidat conservateur, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Lannion, où il échoua avec 4,330 voix contre 4,721 au candidat républicain, élu, M. Even. Le scrutin de liste lui fut plus favorable, et, aux élections du 4 octobre 1885, il fut élu, sur une profession de foi qui revendiquait pour drapeau le drapeau tricolore, député des Côtes-du-Nord, le 5<sup>e</sup> sur 7, par 70,612 voix sur 113,479 votants et 163,318 inscrits. Il fit partie de l'Union des droites, vota constamment avec ce groupe contre le système colonial, scolaire et financier du gouvernement, et inclina vers la politique révisionniste du général Boulanger; en dernier lieu, il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889),

pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**KERGORLAY (LOUIS-FLORIAN-PAUL, COMTE DE)**, député de 1815 à 1816, de 1820 à 1823, pair de France, né à Paris le 26 avril 1769, mort à Paris le 13 juin 1856, d'une vieille famille noble de Bretagne, alliée à la maison de Bourbon par Jeanne de Kergorlay, aïeule au huitième degré de Henri IV, fut, à dix ans, chevalier de justice de l'ordre de Malte. Capitaine de cavalerie au moment de la Révolution, il émigra, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, voyagea, et ne rentra en France qu'au Consulat. En 1814, il fut fait chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII. Aux Cent-Jours, il vota contre l'Acte additionnel, protesta contre le vote de l'armée, et fut poursuivi pour sa brochure: *Des lois existantes et du décret du 9 mai 1815*; mais tandis qu'on arrêtait par erreur son frère à sa place, il put s'échapper. A la seconde Restauration, il fut élu député du collège de département de l'Oise, le 22 août 1815, par 101 voix (141 votants, 281 inscrits). Il prit place à l'extrême droite, devint secrétaire de la Chambre introuvable (23 novembre), combattit la loi d'amnistie, réclama la responsabilité des ministres, et, à la nouvelle de l'évasion de M. de La Valette, laissa éclater son indignation; il demanda aussi 41 millions pour le clergé et la restitution de ses biens non vendus. Ayant échoué aux élections de 1816, qui suivirent la dissolution de cette Chambre, il collabora au *Conservateur* et rentra au parlement le 13 novembre 1820, comme député du collège de département de l'Oise, élu par 170 voix (303 votants, 333 inscrits); les mêmes électeurs lui renouvelèrent son mandat, le 16 mai 1822, par 158 voix sur 278 votants et 320 inscrits; il continua de siéger parmi les ultra-royalistes, fut appelé à la pairie le 23 décembre 1823 et vota avec les royalistes intransigeants. Hostile aux événements de 1830, la lettre qu'il publia, le 9 août, contre le gouvernement nouveau lui valut de la Chambre des pairs une condamnation à 6 mois de prison et 500 francs d'amende. Compromis en 1832 dans l'affaire du *Carlo-Alberto* et dans les tentatives de la duchesse de Berry, il fut de nouveau poursuivi, et acquitté en 1833; il passa en cour d'assises, l'année suivante, pour une lettre publiée dans la *Quotidienne*, sous l'inculpation d'attaques au pouvoir royal, et fut encore acquitté. Une autre lettre publiée dans le même journal en 1836, relative aux 23 Vendéens qu'on allait juger à Niort, le ramena devant la cour d'assises, qui le condamna, cette fois, à 4 mois de prison et 2,000 francs d'amende. En raison de sa fidélité au parti légitimiste, on l'avait surnommé la « voix rigide ». On a de lui: *Du droit de pétition* (1819); *Fragment historique* (1843); puis des pamphlets et des discours politiques tirés à part, notamment ses *Lettres au ministre de la guerre* (1834), etc.

**KERGORLAY (GABRIEL-LOUIS-MARIE, COMTE DE)**, député de 1820 à 1827 et pair de France, né à Paris le 11 décembre 1766, mort à Paris le 24 mars 1830, frère aîné du précédent, officier de cavalerie sous l'ancien régime et chevalier de Saint-Louis, était propriétaire et conseiller général de la Manche, quand il fut élu, le 13 novembre 1820, député du collège de dé-

partement de la Manche, par 242 voix (396 votants, 501 inscrits). Réélu, le 20 novembre 1822, par 257 voix (303 votants, 453 inscrits), et, le 6 mars 1824, par 226 voix (255 votants, 413 inscrits), il siégea parmi les royalistes intransigeants. Nommé pair de France le 5 novembre 1827, il mourut quatre mois avant la révolution de juillet.

**KERGORLAY (JEAN-FLORIAN-HERVÉ, MARQUIS DE)**, député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Paris le 20 mai 1803, mort à Paris le 27 décembre 1873, fils du précédent, propriétaire, s'occupa principalement d'agriculture, et organisa, dans son beau domaine de Caucy (Manche), une ferme modèle de deux cents hectares. Membre de la Société d'agriculture (1835), du conseil général des hospices sous le règne de Louis-Philippe, il prépara les plans de l'hôpital Lariboisière de Paris, et obtint que l'on enseignât la musique à Bicêtre. Après la révolution de février, il fit partie du conseil général de la Manche, du congrès central d'agriculture et du conseil général d'agriculture, du commerce et des manufactures. Partisan du coup d'Etat de décembre et du prince Louis-Napoléon, il se présenta, comme candidat officiel au Corps législatif, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Manche, et fut élu, le 29 février 1852, par 23,559 voix (25,039 votants, 40,797 inscrits), contre 375 voix à M. Havin, 252 à M. de Sainte-Colombe, et 100 à M. Dubois. Le 16 février 1857, il parla en faveur de l'agriculture, et, quoique non libre-échangiste, réclama des réductions de tarifs pour l'importation des machines destinées à fabriquer les tuyaux de drainage et pour le guano. Il fut réélu, le 22 juin 1857, par 21,146 voix (23,826 votants, 38,857 inscrits), contre 2,448 à M. Havin; mais il échoua, le 1<sup>er</sup> juin 1863, avec 15,291 voix contre 16,139 à M. Havin, candidat de l'opposition. On a de lui: *De la réduction des droits d'entrée sur les bestiaux étrangers* (1838).

**KERGORLAY (LOUIS-GABRIEL-CÉSAR, COMTE DE)**, représentant en 1871, né à Paris le 28 août 1804, mort à Fosseuse (Oise) le 1<sup>er</sup> mars 1880, cousin du précédent, entra à l'École polytechnique, passa élève sous-lieutenant à l'École d'application (1826), et prit part à l'expédition d'Alger comme lieutenant d'artillerie. Ayant refusé de prêter serment au gouvernement de juillet, il fut considéré comme démissionnaire. Arrêté sur le *Carlo-Alberto*, qui avait débarqué la duchesse de Berry sur les côtes de Provence, il fut traduit devant la cour d'assises de Montbrison et acquitté. Il s'occupa alors d'industrie, et devint directeur de la Société des mines d'entre Sambre-et-Meuse, qui fut dissoute en 1858. Élu, le 8 février 1871, représentant de l'Oise à l'Assemblée nationale, le 7<sup>e</sup> sur 8, par 27,694 voix (73,957 votants, 118,866 inscrits), il siégea à droite, se fit inscrire à la réunion Colbert et à celle des Réservoirs, fit partie (août 1872) de la commission de permanence, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre la proposition du centre gauche, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. On a de lui: *Question de droit des gens: Saisie du bâtiment sarde le Charles-Albert, par ordre du gouver-*



nement français, acte de violence à main armée qualifié crime de piraterie par la loi (1832). Il a collaboré au *Correspondant* et a fondé en 1848, avec M. de Gobineau, la *Revue provinciale*.

**KERGORLAY** (HENRI-ERNEST-MARIE-PIERRE, COMTE DE), député de 1881 à 1885, né à Paris le 14 septembre 1847, d'une ancienne famille noble de Bretagne dispersée par la Révolution, fut reçu licencié en droit en 1868, et entra, l'année d'après, comme auditeur au conseil d'Etat. Lieutenant dans les mobiles du Calvados pendant la guerre de 1870-1871, il fut fait prisonnier au Mans, interné à Cologne, et rentra au conseil d'Etat en 1872. Fixé dans la Haute-Loire par son mariage (1878), conseiller général du canton de Fay-le-Froid (1875), maire de Saint-Maurice-de-Lignon, il fut élu, aux élections législatives du 4 septembre 1881, député de la 2<sup>e</sup> circonscription du Puy (Haute-Loire), au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, par 7,948 voix sur 15,304 votants et 18,746 inscrits, contre 7,271 voix à M. Morel, candidat républicain. Il prit place à droite, déposa un projet de réorganisation des monts-de-piété, demanda (janvier 1885) la suppression du budget extraordinaire et la concession à l'industrie privée des lignes de chemins de fer à construire par l'Etat, et vota contre les crédits du Tonkin, contre la laïcisation de l'enseignement, et généralement contre les ministères républicains au pouvoir. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Haute-Loire, il échoua avec 34,823 voix sur 70,769 votants.

**KÉRIDEC** (HIPPOLYTE-AIMÉ-MARIE THOMÉ, COMTE DE), représentant en 1849 et en 1871, sénateur de 1876 à 1878, né à Hennebont (Morbihan) le 12 août 1804, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 14 avril 1878, entra dans la magistrature en 1826, refusa de prêter serment au gouvernement de juillet, et devint un membre actif du parti légitimiste. Conseiller général du Morbihan (1849), il fut élu, le 13 mai de la même année, représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> sur 10, par 53,020 voix (86,060 votants, 127,169 inscrits). M. de Kéridec siégea à droite, et vota constamment avec la majorité monarchiste : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il combattit la politique du coup d'Etat, protesta contre cet acte à la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement, et fut enfermé pendant quelques jours à Vincennes. Le 29 février 1852, il obtint comme candidat indépendant au Corps législatif, dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Morbihan, 7,084 voix contre 12,360 à l'élu officiel, M. Le Mélorel de la Haichois, 769 à M. Beauvais et 341 à M. de Perrien. Il s'occupa alors d'archéologie et de travaux historiques. Elu, le 8 février 1871, représentant du Morbihan à l'Assemblée nationale, le 6<sup>e</sup> sur 10, par 55,260 voix (72,309 votants, 119,710 inscrits), il prit place parmi les légitimistes, fit partie de la réunion des Réservoirs, signa la proposition tendant au rétablissement de la monarchie, ainsi que l'adresse en l'honneur du *Syllabus*, et vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour à Paris, contre la dissolution, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires, contre le ministère de Broglie (16 mai 1874), contre l'amendement Wallon, contre l'ensemble de la Constitution. Candidat aux

élections sénatoriales du 30 janvier 1876 dans le Morbihan, il fut élu à la Chambre haute par 230 voix sur 335 votants. Il se prononça avec la majorité de droite, pour la dissolution de la Chambre des députés (juin 1877), pour le gouvernement du Seize-Mai, etc., et mourut à Versailles pendant la législature (1878).

**KERILLIS-CALLOCK** (JACQUES-FÉLIX), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Tréguennec (Finistère) le 16 décembre 1743, mort à une date inconnue, maire de Quimper, fut élu, le 17 mai 1815, par le collège de département du Finistère, avec 50 voix (86 votants), représentant à la Chambre des Cent-Jours. Son rôle parlementaire fut très secondaire.

**KERINCUFF**. — Voy. LE GUILLOU.

**KERJÉGU** (DE). — Voy. MONJARET.

**KERMAREC** (JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE DE), député de 1830 à 1831, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 11 avril 1788, mort à Rennes le 15 août 1845, entra dans la magistrature. Il occupait le poste de président de chambre à la cour royale de Rennes, lorsqu'il fut, le 28 octobre 1830, élu député du collège de département d'Ille-et-Vilaine, par 252 voix (467 votants, 1,229 inscrits). Huit jours auparavant, il avait échoué dans le 2<sup>e</sup> arrondissement du même département, à Rennes, avec 105 voix contre 173 à l'élu, M. Jollivet. M. de Kermarec fit partie de la majorité et ne fut pas réélu en 1831.

**KERMAREC** (HIPPOLYTE-FÉLICITÉ DE), représentant en 1849, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 25 décembre 1812, mort à Paris le 17 octobre 1872, fils du précédent, appartint, comme son père, à la magistrature sous Louis-Philippe. Il briga les suffrages des conservateurs d'Ille-et-Vilaine, lors des élections à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, et devint représentant de ce département, le 11<sup>e</sup> sur 12, avec 61,924 voix (106,407 votants, 154,958 inscrits). M. de Kermarec vota avec la majorité monarchiste, notamment pour l'expédition de Rome, pour les poursuites contre les représentants de la Montagne, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il n'appartint pas à d'autres assemblées.

**KERMENGUY** (EMILE CILLART, VICOMTE DE), représentant en 1871, député de 1876 à 1889, né à Saint-Pol-de-Léon (Finistère) le 1<sup>er</sup> décembre 1810, d'une famille de vieille noblesse bretonne, s'occupa de la culture de ses propriétés. Il était maire de Saint-Pol-de-Léon depuis 1848, conseiller général de Plouzévédé depuis 1842, lorsqu'il donna sa démission, après le coup d'Etat de 1851, pour ne pas prêter serment. Le 8 février 1871, il fut élu représentant du Finistère à l'Assemblée nationale, le 7<sup>e</sup> sur 13, par 57,124 voix (76,088 votants, 162,667 inscrits). Inscrit à la réunion des Réservoirs, il fit partie de la réunion extra-parlementaire des « cheval-légers », signa la demande de rétablissement de la monarchie, fut un des onze irréconciliables qui votèrent contre l'ordre du jour de confiance proposé par M. Batbie, fit le pèlerinage de Paray-le-Monial, signa l'adresse des députés syllabistes au pape, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois

d'exil, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi des maires, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre le ministère de Broglie, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Les électeurs du canton de Plouzévédé l'avaient renvoyé au conseil général le 8 octobre 1871. Réélu le 20 février 1876, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Morlaix, par 7,480 voix (12,485 votants, 16,855 inscrits), contre 5,005 voix à M. Drouillard, il reprit sa place à l'extrême droite, vota contre l'amnistie plénière, contre la proposition Gatineau, pour l'augmentation du traitement des desservants, et soutint le cabinet du 16 mai contre les 363. De nouveau réélu député, le 14 octobre 1877, par 8,719 voix (13,853 votants, 16,850 inscrits), contre 4,761 à M. Drouillard, et, le 21 août 1881, par 8,712 voix (12,819 votants, 17,589 inscrits), contre 4,094 à M. Drouillard, il combattit la politique coloniale et scolaire des ministères opportunistes, et porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Finistère, fut élu, le 3<sup>e</sup> sur 10, par 61,507 voix (121,965 votants, 167,617 inscrits). Il continua de faire partie de la droite monarchique de la Chambre et de voter avec elle, notamment, à la fin de la législature, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**KERMORIAL** (JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE), député de 1830 à 1833, né à Rosperden (Finistère) le 9 mars 1784, mort à Lorient (Morbihan) le 19 novembre 1833, appartient à l'armée. Il était chef de bataillon, lorsqu'il fut, le 28 octobre 1830, élu député du collège de département du Finistère, avec 263 voix sur 425 votants, 906 inscrits. Il vota avec la majorité conservatrice, obtint sa réélection, le 5 juillet 1831, dans le 6<sup>e</sup> collège du Finistère (Quimperlé), par 71 voix (124 votants, 150 inscrits), contre 50 à Berryer, reprit sa place parmi les ministériels, et, ayant été promu lieutenant-colonel, dut se représenter, le 1<sup>er</sup> décembre 1832, devant ses électeurs, qui lui confirmèrent son mandat par 69 voix sur 79 votants et 148 inscrits. Il mourut en 1833, au cours de la législature.

**KERN** (CHARLES-HENRI), député de 1815 à 1820, né à Bouxwiller (Haut-Rhin) le 15 septembre 1759, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 16 juillet 1847, « fils de Philippe-Henri Kern, conseiller intime de S. A. S. le comte de Hesse-Hanau-Lichtenberg, demeurant en cette ville, et de dame Sophie-Sybille Kœnig, » appartenait à une famille dévouée à l'ancien régime. Il étudia le droit, devint membre du directoire du département du Bas-Rhin le 3 brumaire an IV, et fut, comme parent d'émigré, suspendu de ses fonctions; plus tard, il fut nommé secrétaire général du département, puis procureur impérial près le tribunal de la douane. Conseiller de préfecture du Bas-Rhin le 3 mars 1815, il fut élu, le 22 août de la même année, député de ce département, par 97 voix sur 145 votants et 269 inscrits. Il siégea dans la minorité ministérielle de la Chambre introuvable, et obtint sa réélection, le 4 octobre 1816, par 89 voix (148

votants, 247 inscrits). M. Kern prit alors place au centre, près de la gauche, et parut quelquefois à la tribune; il parla notamment sur l'exercice du droit de revendication par les étrangers en cas de faillite, sur les lettres de change, contre l'abolition du droit d'aubaine, contre le monopole du tabac, etc. Nommé, le 13 juillet 1818, professeur-suppléant à la faculté de droit de Strasbourg, il reçut, le 6 septembre 1819, le titre de professeur à la même faculté, et en devint le doyen le 7 mars 1829.

**KEROUVRIOU** (JEAN-MARIE LE GRAËT), député de 1823 à 1830, né à Callac (Côtes-du-Nord) le 4 octobre 1768, mort à Morlaix (Finistère) le 12 février 1849, riche propriétaire du Finistère, adjoint au maire de Morlaix, fut élu, comme royaliste, le 17 avril 1823, député du 2<sup>e</sup> arrondissement du Finistère (Morlaix), par 124 voix sur 127 votants et 176 inscrits, en remplacement de M. Le Dissez de Pennenruth, qui avait opté pour Châteaulin. Il se montra assez indépendant à l'égard du ministère Villèle et vota souvent avec la « contre-opposition ». Il obtint sa réélection, le 17 novembre 1827, par 148 voix (152 votants, 179 inscrits), soutint jusqu'au bout la monarchie restaurée, ne fut pas des 221, et se vit encore réélu, le 23 juin 1830, par 113 voix (208 votants, 228 inscrits), contre 91 à M. Kervern; mais il refusa le serment à Louis-Philippe, donna sa démission de député, et fut remplacé par M. Le Bastard de Kerguiffiniec.

**KERSAINT** (ARMAND-GUY-SIMON COETNEPREN, COMTE DE), député en 1791, membre de la Convention, né au Havre (Seine-Inférieure) le 20 juillet 1742, exécuté à Paris le 4 décembre 1793, appartenait à une famille de chevalerie, et était fils du comte Gui-François de Kersaint (1707-1759), célèbre marin français. Il débuta lui-même comme garde de marine en 1755, et gagna, sur l'*Intrépide*, aux côtés de son père, le grade d'enseigne de vaisseau. Devenu bientôt capitaine de vaisseau, à la suite d'un combat honorable et de deux croisières heureuses, il pénétra en 1782 dans la rivière de Surinam, et s'empara de Démérari, Esséquiibo et Berbice. Distingué par son esprit et par sa bravoure, il avait conçu de hardis projets de réforme dans l'armement, l'arrimage et le doublage des vaisseaux, et avait imaginé un nouveau système de voilure. Il adhéra aux principes de 1789, et attaqua les privilèges et l'existence même des deux premiers ordres dans un remarquable écrit intitulé le *Bon Sens*. En même temps, il traitait assidûment, dans le *Journal de la Société*, publié par Condorcet, Dupont de Nemours, etc., les sujets intéressant la marine militaire et l'administration. En raison de sa connaissance approfondie de ces matières, l'Assemblée constituante l'appela plusieurs fois dans son sein pour s'éclairer de ses conseils; il lui présenta (novembre 1789) un plan de reconstitution entière de la marine, qui, à vrai dire, ne fut pas agréé par le comité. Mécontent, Kersaint en appela aux assemblées futures du peu de cas qu'on faisait de ses observations. Écarté par le ministère du nombre des contre-amiraux nommés en mai 1791, il se jeta dans la politique active, fit partie, à la formation des clubs, de celui des Jacobins, le quitta, après les événements du Champ-de-Mars (17 juillet), pour entrer à celui des Feuillants, et s'affilia au parti de la Gironde. Élu, le 4 octobre 1791, 3<sup>e</sup> député suppléant de Paris à l'Assemblée législative, par 262 voix sur 422 votants, il ne cessa de s'occuper des questions